

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 18

Présents : 12

Votants : 13



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ le DIX HUIT DECEMBRE à 18H00**

Le Conseil Municipal de Carcans légalement convoqué le 05/12/2025 s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Patrick MEIFFREN, Maire.

**PRESENTS** : Patrick MEIFFREN, Serge CAPDEVIELLE, Dominique FEVRIER, Catherine REULLIÉ ROBINEAU, Corinne COCUREAU-LAFOREST, Patrice MARCHAND, Philippe FRANCOIS, Fabrice GARCIA, Muriel MARQUAND, Florent LAGUNE, Jenny PEREIRA, Pascal PLUQUET

**ABSENT(S) excusé(s)**: Corinne CHARRIER, Sylvie LANDUREAU donne pouvoir à P. MARCHAND & Cynthia ROBIN

**ABSENTS NON excusés (sans pouvoirs)**: Thierry DESPREZ ; Aude LIBANTE ; Sandrine ANEY  
Secrétaire de séance : Jenny PEREIRA

**DÉLIB\_2025\_12\_18\_04a**

**OBJET : TARIFS PUBLICS 2026 > CONCESSIONS DOMAINE PUBLIC & PRIVÉ COMMUNAL**

**Exposé**

Il est rappelé à l'assemblée que sur la base de la grille tarifaire en vigueur, il convient, chaque année, de réviser les tarifs publics locaux et notamment, ceux des concessions des domaines public et privé.

Lors de la commission du 06/11/2025, il a donc été convenu d'appliquer une légère augmentation des tarifs publics concernant les concessions du domaine communal hormis ceux des foires.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

- **DECIDE, à l'unanimité,** de fixer les tarifs des concessions des domaines public et privé communaux, pour l'année 2026, de la façon suivante :

**CONCESSIONS DU DOMAINE PUBLIC :**

CATEGORIES	TARIFS 2026 (€)
<b>MARCHES FORAINS (le mètre linéaire)</b>	
<u>Maubuisson (Juin &amp; Septembre)</u>	
- Concession journalière	3.06
<u>Maubuisson et Carcans Plage saison</u>	
- Concession journalière (pour non abonné)	5.41
- Concession saisonnière (pour abonné)	31.72
<b>Carcans-bourg :</b>	
- concession journalière	3.06
- concession annuelle	42.48
<b>MANEGES (forfaits par manège)</b>	
- saison	2748.74
- mois	1373.64
- quinzaine	686.30
<b>TERRASSES (le m<sup>2</sup>)</b>	
A – terrasses nues (Carcans-plage et Maubuisson) et terrasses de la rue piétonne, Avenue de Maubuisson	35.79
B – terrasses recouvertes d'un plancher ou d'une banne repliable	36.21
C – terrasses avec structure fixe non démontable	62.42
D – terrasses de la rue piétonne de Maubuisson <b>l'été</b> (fin d'après-midi à minuit)	18.05
E – <b>extension</b> terrasses nues - Place M. Prévost 1 <sup>er</sup> /07 au 30/09 – <b>à partir de 15h</b>	18.05
F – terrasses du bourg, <b>nues</b>	18.05
G – terrasses du bourg avec structure fixe non démontable	31.21
<b>H - Terrasses sur place de parking payant (1 place =3x5m<sup>2</sup>)</b>	68.98
H - Terrasses sur place de parking gratuite	79.59

<b>MARIONNETTES &amp; SPECTACLES (forfait par représentation)</b>	
- marionnettes	140.71
- toutes concessions à Carcans-ville	Réduction de 50%
<b>FOIRES</b>	
- À l'unité (artisanales/vins)	26
- Forfait Foires artisanales	128
- Forfait 3 foires aux vins	62
- Forfait 4 Foires aux vins	82

<b>ACTIVITES COMMERCIALES AMBULANTES SUR LES PLAGES DE LA COMMUNE</b>	<b>TARIFS 2026 (€)</b>
Redevance forfaitaire par enseigne au titre de la saison estivale (par plage & enseigne)	372.36
<b>AUTRES activités</b>	
<b>VENTE D'HUITRES</b> (forfait annuel par emplacement)	403.68
<b>STAND</b> accompagnant les manifestations sportives	84.43
<b>REDEVANCE DE STATIONNEMENT DE VEHICULES</b> pour vente de matériels, outillages & fournitures diverses ( <b>le mètre linéaire</b> )	5.20
<b>Activités commerciales</b> sur le domaine public (journée)	51.00
<b>Activités commerciales sur une place payante</b> (ex : activité saisonnière installée sur un parking)	2760.18

### **CONCESSIONS DU DOMAINE PRIVE :**

<b>CATEGORIES</b>	<b>TARIFS 2026 €</b>
<b>Location de terrains</b> à vocation potagère ou de dépôt non réglementé de matériaux ou de produits sans exploitation commerciale (forfait annuel)	54.10
<b>Emplacement de tonne</b> de chasse aux canards (forfait annuel)	52.54
<b>Emplacement de cabane de pêche et pantes</b> (forfait annuel)	7.019
<b>Emplacement de ruchers</b> (forfait annuel)	68.82
<b>Concessions traditionnelles (inhumations) AU M<sup>2</sup> :</b>	
. Perpétuelle	64.40
. Cinquantenaire	19.45
. Trentenaire	10.92
. Temporaire (15 ans)	6.45
<b>Concessions au site cinéraire (la case ou la caVurne) :</b>	
. Durée de 15 ans	950.41
. Durée de 30 ans	1901.80
<b>Dispersion de cendres dans le « jardin du souvenir »</b>	
<b>CIRQUES ET SPECTACLES</b> (forfait par représentation)	
. Sans chapiteau ou avec chapiteau < 500 m <sup>2</sup>	297.66
. Sans chapiteau ou avec chapiteau > 500 m <sup>2</sup> .	595.31
. Vaches landaises	767.45
<b>Concessions nautiques de plage</b>	
. Concessions de plage et d'eau (par emplacement) <sup>(1)</sup>	2760.18
. Droit de mouillage (par bateau)	273.93
. Club de plage Maubuisson/Pôle <sup>(2)</sup>	1380.09
. Navette de transport lacustre de passagers	497.83
<b>Activités commerciales sur le lac</b>	372.36

(1) Les concessionnaires devront s'acquitter également, le cas échéant, du droit de mouillage et de la redevance de navigation pour chacun de leurs bateaux, sauf ceux de sécurité (3 maxi).

(2) Un tarif particulier est consenti (**basé sur une ½ concession**), compte tenu de sa vocation d'animation touristique et sociale destinée essentiellement aux enfants.

Le Maire de Carcans, certifie que la présente décision a été publiée, le 19/12/2025 LE MAIRE,

